Registre d'appel et Informations policières

Préformats d'enquête



TABLE DES MATIÈRES

Informations - répartition des appels

Sommaire de l'appel

Historique	Historique d'endroit Liste des appels antérieurs	
Liste des ap		
Interrogations - C	CIPC CRPQ	
DAD	Recherche par adresse pour événement antérieur	Page 3
IRAD	Recherche par adresse pour la présence d'armes à feu	Page 4
DNM	Recherche par nom pour le statut d'une personne	Page 5
DDO	Recherche par numéro de dossier (événement)	Page 6
IPPE	Recherche par nom dans les registres policiers	Page 8
FPS	Recherche pour la fiche signalétique (bertillonnage)	Page 10
ICJC	Recherche pour le casier judiciaire	Page 11
IBOB	Recherche sur les objets dans les registres policiers	Page 12
IBAF	Recherche sur les armes à feu dans les registres policiers	Page 13
IBVA	Recherche sur les valeurs dans les registres policiers	Page 14
Interrogations - S	AAQ	
Tous les types d'interrogation à la SAAQ		Page 15
DBQ type 1	Recherche par l'immatriculation d'un véhicule	Page 16
DBQ type 2	Recherche par le nom d'une personne (permis)	Page 16
DBQ type 3	Recherche par le numéro d'un permis de conduire	Page 17
DBQ type 9	Recherche par une adresse	Page 17
Annexe 1	Réseau général du CRPQ	Page 18
Annexe 2	Tableau « Interrogations multiples »	Page 19

Page 2

INFORMATIONS - RÉPARTITION DES APPELS

Sommaire de l'appel : Avec le numéro de l'appel, vous obtiendrez toutes les informations chronologiques reliées à l'appel soit :

La carte d'appel

L'heure de réception d'appel et de mise en route

L'heure d'arrivée sur les lieux

L'inscription de toutes les interrogations CRPQ que vous aurez demandées

Le numéro d'événement attribué (si nécessaire)

Toute information ou commentaire que les policiers désireront inscrire dans leur carte d'appel (ex: heure d'arrestation)

S'il y a des déplacements

Endroit, heure de départ, heure d'arrivée

L'heure de fermeture de l'appel et la nature de l'appel si elle diffère de l'appel initial.

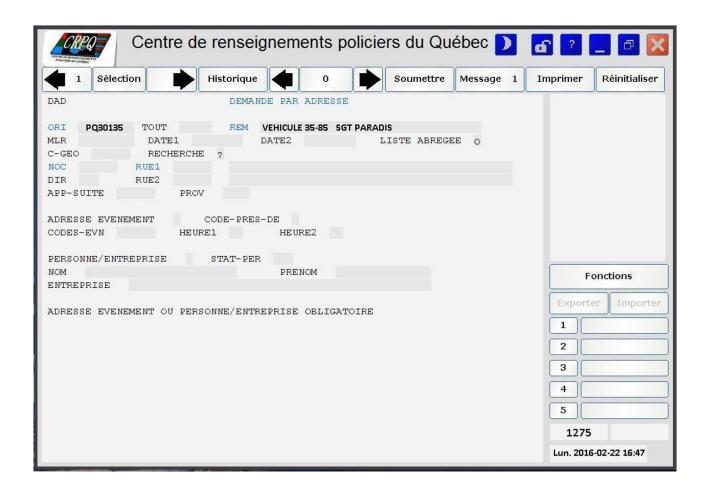
Historique d'endroit: Des policiers se sont rendus à cet adresse et ils ont ajouté une information qu'ils désirent partager avec les autres policiers qui pourraient se rendre à cette adresse dans le futur. Habituellement, la disponibilité de cette information est de 7 jours. Elle peut être prolongée selon le besoin.

Liste des appels antérieurs : Avec l'adresse, vous obtiendrez la liste de tous les appels qui ont été logé à cette adresse depuis 1 an. Vous obtiendrez les numéros d'appel, les dates et heures de ces appels, les codes d'appel initial et la façon dont les policiers auront fermé les appels.

NB : Vous pourrez interroger le système de répartition des appels par la suite pour obtenir le sommaire de chacun des appels.

Note : Dans le but d'éviter toute confusion, les demandes reliées à la répartition des appels n'ont pas d'abréviation particulière car les systèmes de répartition des appels sont différents d'un service de police à un autre et ne relève pas du CRPQ.

DAD Savoir si des événements sont survenus à une adresse précise. S'il y a une réponse positive, c'est qu'un rapport d'événement a été rédigé en lien avec cet endroit. Vous obtiendrez comme information tous les numéros d'événement relié à cette adresse. Vous aurez à réinterroger le CRPQ par la suite en utilisant la commande DDO pour obtenir les informations complètes.

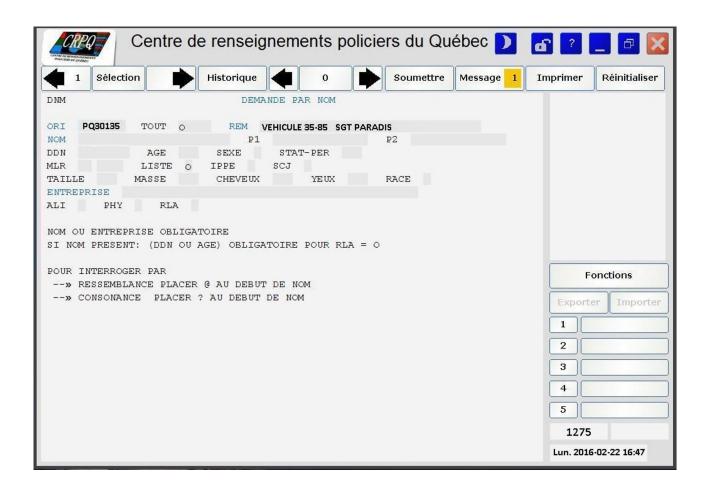


IRAD Obtenir la liste des armes à feu <u>à autorisation restreinte</u> qui pourrait être entreposées à une adresse précise.

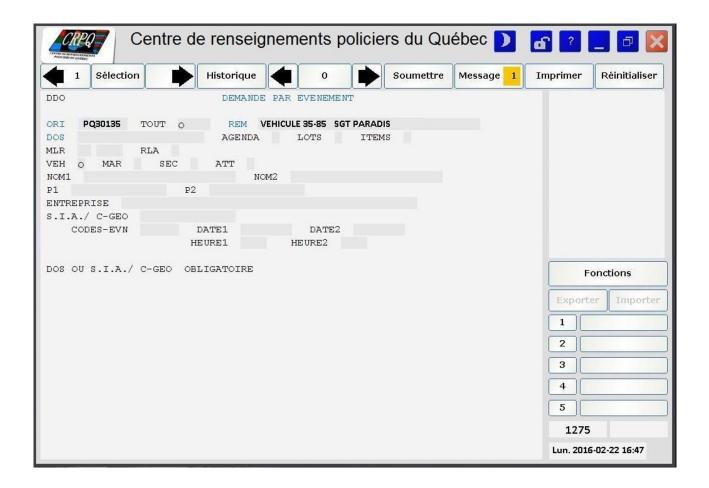


Note: Anciennement, le RCAFED (Registre canadien des armes à feu en direct) offrait en supplément la liste de toutes les armes à feu pouvant être entreposées à une adresse précise. On y retrouvait entre autres chose la liste des armes d'épaule utilisé par les chasseurs. Malheureusement, ces informations ne sont plus accessibles.

DNM Obtenir la liste des événements dans lequel une personne a été impliquée. Pour l'interrogation, vous aurez besoin du nom, prénom et date de naissance de la personne. Vous obtiendrez comme réponse les numéros d'événement relié à cette personne et le statut qu'il avait pour cet événement (Plaignant, témoin, victime, etc.). Vous aurez à réinterroger le CRPQ par la suite en utilisant la commande DDO pour obtenir les informations complètes.



DDO Obtenir toutes les informations sur un événement en interrogeant le CRPQ à partir d'un numéro d'événement.



Comme informations, vous obtiendrez:

- Le numéro d'événement
- Le code de nature (DUC)
- A quel moment l'événement est survenu
- L'endroit de l'événement

Suite du DDO à la page suivante :

• Les coordonnées complètes de toutes les personnes inscrites au rapport

Nom et prénom

Sexe

Date de naissance ou âge

Adresse

Numéro de téléphone

Description physique (si applicable)

Statut de ces personnes (PL, TEM, VIC, CIT, SUS, etc.)

- Le matricule de l'enquêteur qui fut en charge de cet événement (sauf si EUNR¹)
- Le classement de l'enquête soit :
 - Non fondé : Le crime n'a pas eu lieu (NF)
 Plaignant malhonnête ou il n'y a pas eu de crime malgré le fait que le plaignant était de bonne foi.
 - Non solutionné: Manque de preuve (INAC)
 Aucun suspect ou contrevenant d'identifié
 Fermeture de l'enquête à la demande du plaignant
 (Événement rapporté pour les assurances seulement)
 - Sans mise en accusation (SMA):
 Suspect moins de 12 ans
 Décès du suspect ou de la victime
 La plaignante refuse de poursuivre à la cour mais la preuve du crime est établi.

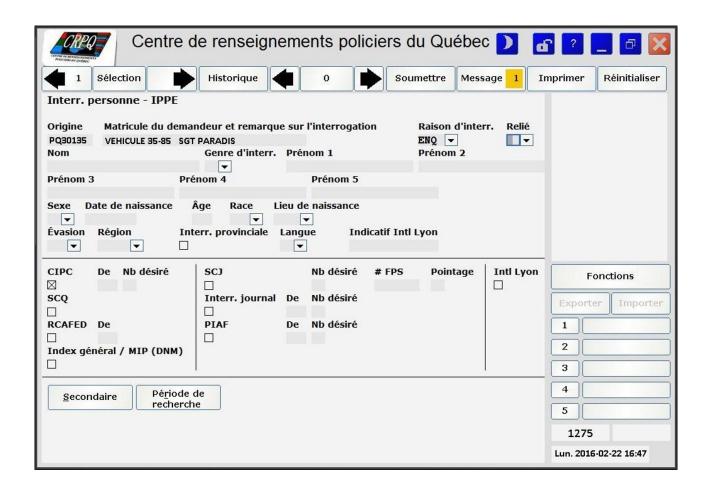
(Vous avez rencontré l'accusé et vous êtes sûr qu'il a commis le crime)

- Mise en accusation (MEA):

Dépôt d'accusation à la cour désignée

¹ EUNR signifie « Enquête ultérieure non recommandée ». Un événement est classé EUNR <u>lors de la rédaction initiale de la plainte</u> par le patrouilleur lorsqu'aucun élément d'enquête ne peut permettre d'identifier un suspect ou de solutionner le crime.

IPPE Savoir si une personne est dans les fichiers des services policiers pour divers motifs. Pour l'interrogation, vous aurez besoin du nom, prénom et DDN de la personne.



Exemples de réponse :

<u>Négatif</u> signifie qu'il n'y a aucune information policière reliée à cet individu. Dans le jargon police, on dira « *Pas recherché*² pas de dossier »

<u>Négatif à l'IPPE mais il possède un FPS</u> signifie qu'il ne fait pas l'objet d'une inscription au CIPC mais qu'il a un dossier FPS dû au fait qu'il a été soupçonné d'avoir commis un ou des crimes. Consultez la réponse FPS détaillée qui accompagne la réponse de l'IPPE plus bas dans ce document pour en connaître le contenu.

Dans le jargon police, on dira

« Pas recherché mais dossier ouvert pour... (on indique ici la ou les catégories de crime) »

² Le mot **Recherché** fait surtout référence au fait qu'il n'y a aucune inscription visant cette personne dans les fichiers du CIPC.

Les réponses positives de « Personne » au CIPC les plus communes sont les suivantes :

Recherché

Le type de mandat (arrestation, amené, emprisonnement, percepteur, etc.) ainsi que le motif vous seront précisé. Un numéro de mandat vous sera transmis ainsi que les directives d'exécution (détention, promesse de comparaitre, paiement d'amende, etc.).

Sous observation

Lors d'une enquête policière, l'enquêteur peut avoir de la difficulté à localiser cette personne. En tant que policier, vous devrez informer dans un délai très court l'enquêteur des motifs de votre enquête ainsi que des circonstances.

Accusé

La personne est en attente de procès. Les informations reliées à sa cause vous seront transmises ainsi que les conditions qu'elle doit respecter d'ici à ce que le procès ait lieu. Il se pourrait qu'une interdiction de communiquer avec une personne soit inscrite dans cette réponse et/ou qu'un périmètre soit indiqué.

Le non-respect de ces conditions pourrait entrainer des accusations de bris de <u>condition</u> en vertu de l'article 145(3) du Code criminel ainsi que la détention du suspect.

Probation

Les conditions de la probation ainsi que les coordonnées de l'agent de probation vous seront transmises.

Le non-respect de ces conditions pourrait entrainer des accusations de bris de <u>probation</u> en vertu de l'article 733.1 du Code criminel (aucune détention)

Libération conditionnelle

Les conditions de la libération conditionnelle ainsi que les coordonnées de l'agent de libération conditionnelle vous seront transmises.

Disparu

La personne fait l'objet d'une plainte de disparition. Un juvénile en fugue sera inscrit comme Disparu au CRPQ

Interdit

Cette personne s'est vue imposer principalement par la cour une interdiction :

- de posséder des armes à feu.
- d'être en contact avec des jeunes de moins de 16 ans
- de conduire

Parmi les autres réponses possibles, entre autre, il y a ;

Relié, repère, décision judiciaire, refusé et de corps.

Contagieux

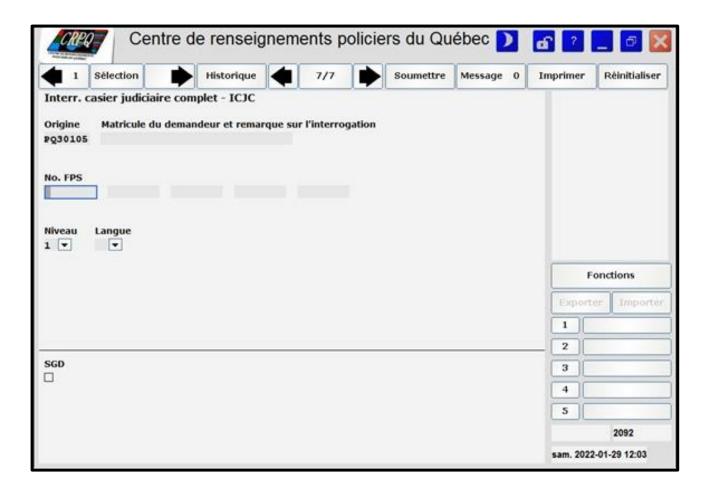
FPS Obtenir les informations relatives à une personne ayant été bertillonnée donc soupçonné d'un crime. Pour l'interrogation, vous aurez besoin de procéder à une interrogation avec le préformat IPPE³. Dans la réponse, vous obtiendrez les informations suivantes : Le numéro FPS de la personne L'identité de la personne (nom, prénom et date de naissance), L'énumération de l'analyse de ses empreintes digitales La description physique de cette personne et, La ou les catégories de crime qu'il a commis. Ces catégories sont : Violence Intro par effraction Vol Méfait Fraude Sexe Antécédents **Drogues** Incendie Conduite de véhicule Armes offensives Autres C.cr. On y retrouvera aussi les informations à savoir si la personne est « V, E, S, D ou C » c'est à dire **V**iolent Échappe à ses gardiens légaux Suicidaire Comportements **D**éséquilibré

Malgré le fait que vous ayez un numéro FPS, il est possible que vous ayez une réponse négative. Celle-ci signifie que le dossier n'a pas été traité de façon complète au CIPC au moment de la recherche. Soit le dossier sera mise à jour et les informations y seront ajoutées ou tout simplement rayé dû au retrait des procédures légales.

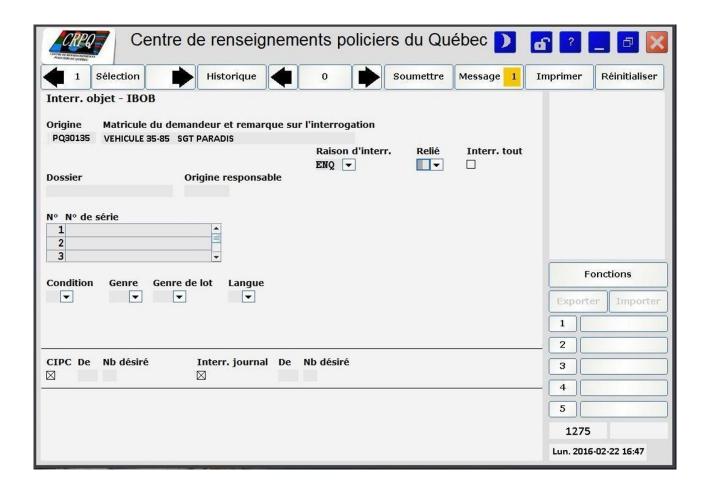
³ A titre d'information, dans la réalité, lors d'une interrogation CRPQ dans le format IPPE, vous obtenez automatiquement la réponse FPS avec la réponse de l'IPPE.

ICJC Obtenir la liste des crimes pour lesquels cette personne a fait face à la justice (actes d'accusation) et qu'elle fut trouvée coupable. C'est le vrai dossier criminel !!! Pour l'interrogation, vous aurez besoin du numéro de FPS de cette personne.

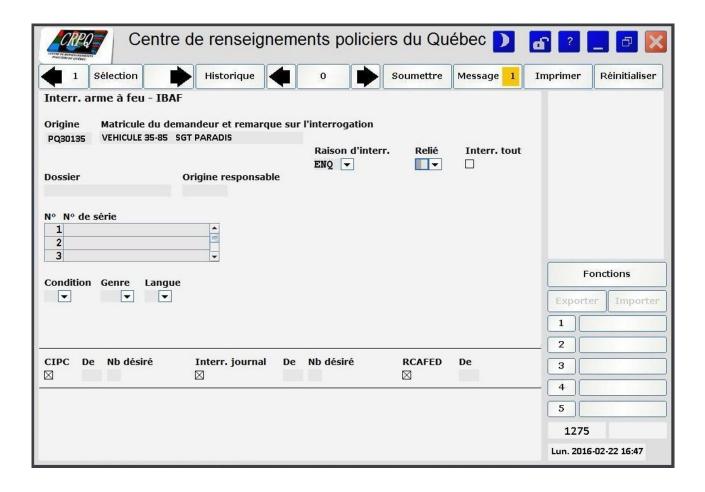
Vous saurez en quelle année la personne a commis un crime, le(s) chef(s) d'accusation, la sentence.



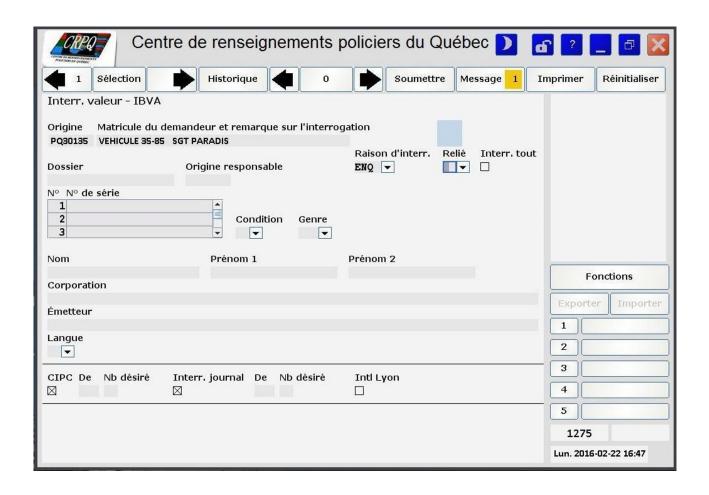
IBOB Savoir si un objet quelconque est rapporté volé; Autre qu'une arme à feu ou qu'un item répondant à la définition d'une valeur. Cette vérification se fait par le numéro de série.



IBAF Savoir si une arme à feu est rapportée volé. Cette vérification se fait par le numéro de série de l'arme à feu.

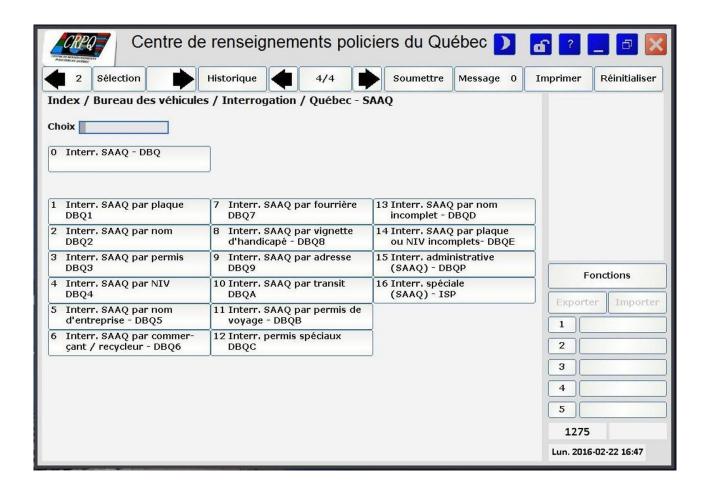


IBVA Savoir si une valeur est rapportée volé. On parle ici de billet de banque et de tableaux et d'œuvres d'art. Cette vérification se fait par le numéro des billets de banque (ils pourraient aussi être contrefait) ou encore, par le titre de l'œuvre d'art ou le nom de son auteur.



INTERROGATIONS - SAAQ

Voici la liste de toutes les possibilités d'interrogation à la SAAQ.

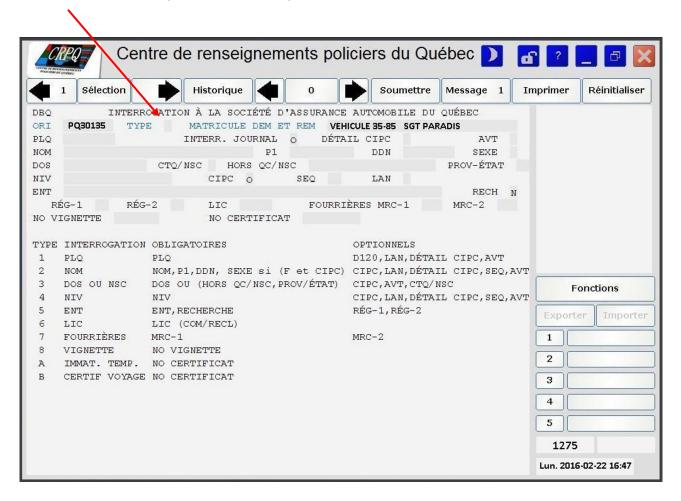


Les interrogations les plus communes sont les DBQ 1, 2, 3 et 9

INTERROGATIONS - SAAQ

DBQ1 Obtenir le propriétaire d'un véhicule en interrogeant les fichiers par le numéro de la plaque d'immatriculation. Vous aurez les informations sur le véhicule soit la marque, le modèle, l'année et le numéro de série du véhicule. Vous aurez les coordonnées du propriétaire, son numéro de dossier à la SAAQ ainsi que les informations reliées à la validité du permis de conduire du propriétaire et de l'immatriculation du véhicule.

Dans le même élan, un **DVH** sera automatiquement fait et vous saurez si le véhicule est rapporté volé ou d'intérêt pour les services de police.



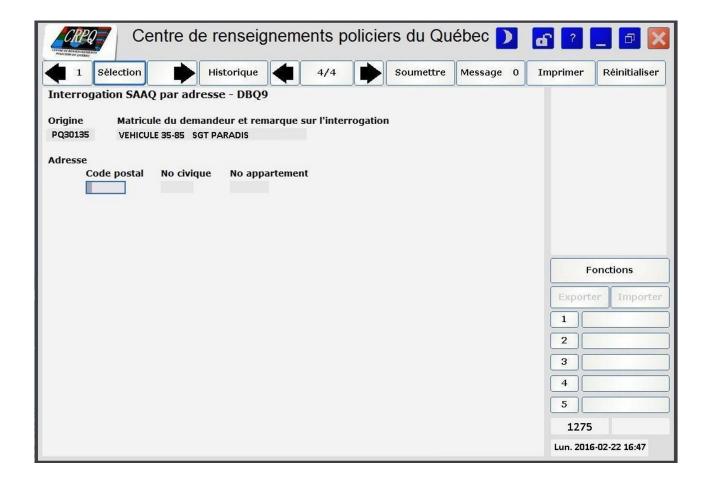
DBQ2 Obtenir les informations du permis de conduire d'une personne à partir du nom, prénom et la DDN de la personne. Vous aurez les informations de la personne, son adresse, la codification de son permis de conduire, ses classes de permis, les classes d'accompagnement et sa validité. Dans le même élan, un IPPE sera automatiquement fait et vous obtiendrez toutes les informations reliées à la personne.

Vous pourrez vérifier s'il est propriétaire d'un ou plusieurs véhicules par une seconde interrogation incluse dans la réponse du DBQ2 appelé « Complément de personne - Liste des véhicules ».

INTERROGATIONS - SAAQ

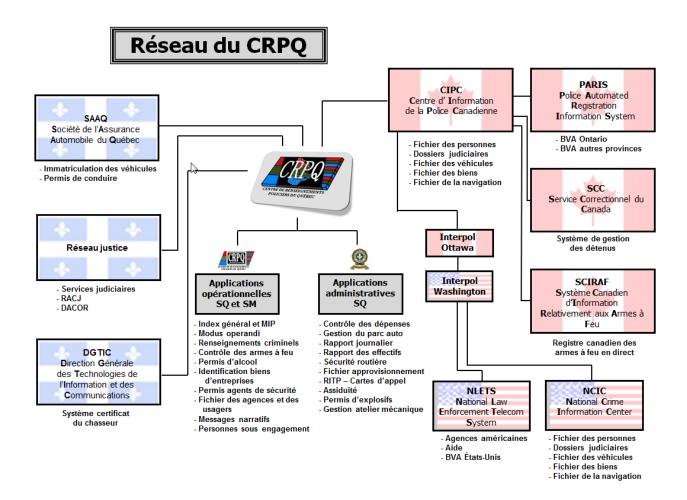
- DBQ3 Obtenir les informations du permis de conduire d'une personne à partir du numéro de dossier de la SAAQ d'une personne. Vous obtiendrez les mêmes informations qu'en utilisant le DBQ2 ainsi que l'IPPE.
- **DBQ9** Obtenir la liste des personnes ayant un numéro de dossier de la SAAQ résidant à une adresse précise. Pour l'interrogation, vous n'aurez besoin que de l'adresse de l'endroit visé. Vous obtiendrez la liste des dossiers SAAQ. Vous devrez réinterroger la SAAQ en utilisant le DBQ3.

C'est une bonne demande à faire pour connaître les gens chez qui vous allez. Vous pourrez faire les demandes de DAD, IRAD et plus si c'est opportun tout dépendamment de l'appel; ici, on parle sécurité!!!

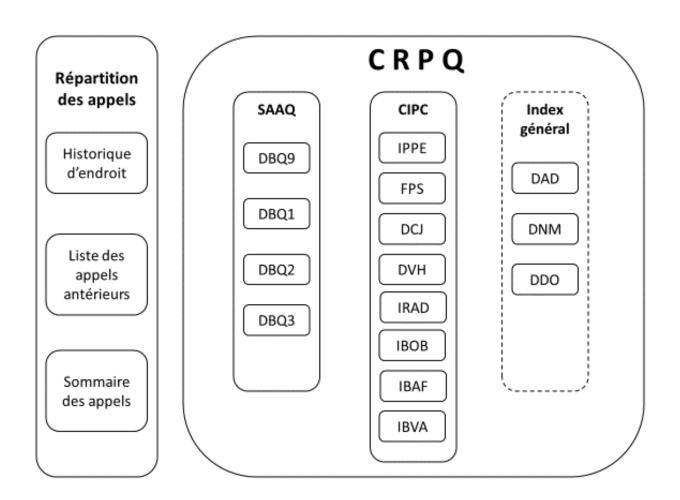


DBQE Obtenir une liste de véhicule à partir d'une plaque d'immatriculation ou d'un numéro de série incomplet pouvant correspondre à la catégorie recherchée (Type, marque, modèle, année).

ANNEXE 1 - Réseau général du CRPQ



ANNEXE 2 - Tableau « Interrogations multiples »



Note à l'intention des étudiants

Ce document a pour but de vous faire visualiser l'affichage des champs d'interrogation du CRPQ.

En aucun cas, vous ne retrouverez à l'intérieur de ces pages une information policière confidentielle.

Tel que vu en classe, nous tenons à vous rappeler que l'utilisation de toute information policière à des fins autres que le cadre du travail policier peut faire l'objet d'accusation d'abus de pouvoir menant à la destitution en vertu :

- Des articles 122 et 342.1(1) du Code criminel ou,
- Des articles 5, 6 et 9 du Code de déontologie policière du Québec.